

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022
DELIBERATION N°089_2022

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

**CONSEIL MUNICIPAL
24 NOVEMBRE 2022**



Date de la convocation : 18/11/2022

Date d'affichage : 18/11/2022

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 24

Représentés régulièrement convoqués : 7

Absents : 2

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Isabelle HERBERT, Basile BERNARD, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHEL, Stéphane BERTOLETTI, Grégoire POUPON, Vincent BOURGES, Bruno COLESSE, Nicole BERGES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

Mme Patricia RENAULT pouvoir à Mme Melanie VAUCHEL, Mme Marie MABILLE pouvoir à M Jérôme ROBERT, M Grégory DEREN pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mme Soukeyna WILLIER pouvoir à Mme Margaux VANTHOURNOUT, Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à M Michel PHILIPPE, Mme Marie-Françoise GUGUIN pouvoir à Mme Nicole BERGES, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle RICHEL

11 - OBJET : CONCERTATION - CREATION DES CONSEILS DE QUARTIER - AUTORISATION

Rapporteur : Margaux VANTHOURNOUT au nom du Conseil de la Municipalité

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

089_2022

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022
DELIBERATION N°089_2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2143-1, L.2122-2-1 et L.2122-18-1,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Considérant l'engagement de la Ville de créer des conseils de quartier à Bois-Guillaume

Considérant la volonté de la Ville de favoriser la proximité au travers de la création de 6 conseils de quartier composés de 12 membres tirés au sort,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer six conseils de quartier à Bois-Guillaume,

DECIDE de nommer les conseils de quartier de la manière suivante :

- o Conseil de quartier "Mont Fortin"
- o Conseil de quartier "Centre-Ville"
- o Conseil de quartier "Bocquets"
- o Conseil de quartier "Prévôtère - CHU - Rouvre Vert "
- o Conseil de quartier "Herbeuse - Parc de Halley"
- o Conseil de quartier "Portes de la forêt - La Bretèque"

ACTE les principes de fonctionnement proposés,

PROCEDE à un tirage au sort sous contrôle d'huissier pour sélectionner les membres de chaque conseil de quartier,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint chargé de la concertation locale à signer toutes les pièces et documents et à engager toutes démarches nécessaires à la mise en place et au fonctionnement desdits conseils.

Hélène SOLER et Claire PEREZ absentes

Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ et Lionel ANSELMO s'abstiennent de voter.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les propositions du présent rapport :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 5

Pour extrait certifié conforme,

Transmis Préfecture : varDateEnvoiPrefecture

Affichage : varDateEnvoiPrefecture

Retrait affichage :

